LIVRET D'INFORMATION DE LA MATERNITE SAINT-JOSEPH

PÔLE PARENTS ENFANTS SAINTE MONIQUE

MATERNITE SAINT JOSEPH MARSEILLE

47 Traverse de l'Antignane
13008 Marseille

Table des matières

I. LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT AU COURS DE LA GROSSESSE 7

II. LA PRESENTATION DE LA MATERNITE 11

III. QUAND VENIR A LA MATERNITÉ 12

IV. COMMENT PREPARER SON SAC 13

V. VOTRE SEJOUR A LA MATERNITE 16

VI. L'INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS (IHAB) 18

VII. LA DÉCLARATION DE VOTRE BÉBÉ À LA MAIRIE 20

VIII. INFORMATIONS SUR VOTRE SORTIE 21

IX. LE JOUR DE VOTRE SORTIE 23

X. DEMARCHES ADMINISTRATIVES 23

XI. RESSOURCES ET LIENS UTILES 24

BIENVENUE

Vous avez choisi de venir accoucher au Pôle Parents Enfants Sainte Monique.
Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.
Aujourd'hui, votre inscription est validée.

Nous vous remettons donc ce livret dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires pour le suivi de votre grossesse.

La sage-femme vous a remis **votre passeport grossesse** qui est le lien entre tous les professionnels vous accompagnant au cours de votre grossesse. N'oubliez pas de **le prendre lors de vos rendez-vous, accompagné de tous les comptes rendus des examens** que vous avez réalisés durant votre grossesse.
Ce document permet de tracer les informations données par les professionnels à toutes les étapes de votre grossesse et jusqu'à votre retour à la maison.

Votre projet de naissance

L'équipe de la maternité vous accompagne autour de votre projet de naissance et met à votre disposition un formulaire pour réfléchir à vos souhaits et besoins.
Vous pouvez l'utiliser à votre guise : en remplissant une partie, en l'utilisant comme simple support de discussion, ou en abordant d'autres sujets. L'essentiel est de poser toutes les questions importantes pour vous, afin que vous puissiez vous sentir en totale confiance pour accueillir votre enfant.

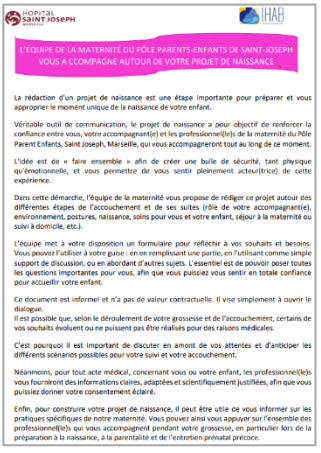
L'ÉQUIPE DE LA MATERNITÉ DU PÔLE PARENTS-ENFANTS DE SAINT-JOSEPH VOUS A COMPAGNE AUTOUR DE VOTRE PROJET DE NAISSANCE

La rédaction d'un projet de naissance est une étape importante pour préparer et vous approprier le moment unique de la naissance de votre enfant.

Véritable outil de communication, le projet de naissance a pour objectif de renforcer la confiance entre vous, votre accompagnant(e) et les professionnel(le)s de la maternité du Pôle Parent Enfants, Saint Joseph, Marseille, qui vous accompagneront tout au long de ce moment.

L'idée est de « faire ensemble » afin de créer une bulle de sécurité, tant physique qu'émotionnelle, et vous permettre de vous sentir pleinement acteur(trice) de cette expérience.

Dans cette démarche, l'équipe de la maternité vous propose de rédiger ce projet autour des différentes étapes de l'accouchement et de ses suites (rôle de votre accompagnant(e), environnement, postures, naissance, soins pour vous et votre enfant, séjour à la maternité ou suivi à domicile, etc.).

L'équipe met à votre disposition un formulaire pour réfléchir à vos souhaits et besoins. Vous pouvez l'utiliser à votre guise : en en remplissant une partie, en l'utilisant comme simple support de discussion, ou en abordant d'autres sujets. L'essentiel est de pouvoir poser toutes les questions importantes pour vous, afin que vous puissiez vous sentir en totale confiance pour accueillir votre enfant.

Ce document est informel et n'a pas de valeur contractuelle. Il vise simplement à ouvrir le dialogue.
Il est possible que, selon le déroulement de votre grossesse et de l'accouchement, certains de vos souhaits évoluent ou ne puissent pas être réalisés pour des raisons médicales.

C'est pourquoi il est important de discuter en amont de vos attentes et d'anticiper les différents scénarios possibles pour votre suivi et votre accouchement.

Néanmoins, pour tout acte médical, concernant vous ou votre enfant, les professionnel(le)s vous fourniront des informations claires, adaptées et scientifiquement justifiées, afin que vous puissiez donner votre consentement éclairé.

Enfin, pour construire votre projet de naissance, il peut être utile de vous informer sur les pratiques spécifiques de notre maternité. Vous pouvez ainsi vous appuyer sur l'ensemble des professionnel(le)s qui vous accompagnent pendant votre grossesse, en particulier lors de la préparation à la naissance, à la parentalité et de l'entretien prénatal précoce.

Retrouvez toutes les informations concernant les droits et devoirs du patient sur le site internet de l'établissement (www.hopital-saint-joseph.fr) et dans le livret d'accueil, qui vous sera remis lors de votre séjour.
L'équipe de la Maternité.

Si vous souhaitez annuler votre inscription, il vous suffit d'envoyer un mail :
inscriptionsmaternite@hopital-saint-joseph.fr.

LES NUMÉROS UTILES

- **En cas d'urgence, vous pouvez contacter les sages-femmes :**
  - De 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi : 04.91.80.66.47
  - En dehors de ces horaires et le week-end : 04.91.80.68.39

- **Pour le suivi de votre grossesse les consultations prénatales et/ou échographies :**
  04.91.80.69.53 (de 08h à 18h)

- **Pour les RDV concernant : 04.91.80.70.93** (De 08h30 à 16h30)
  - L'entretien prénatal précoce
  - Les séances de préparation à la naissance
  - La sophrologie, le yoga, le shiatsu
  - L'hypnose, l'acupuncture, l'ostéopathie,
  - Les ateliers santé environnementale
  - Le sevrage tabagique

- **Le médecin pédopsychiatrie** : Dr MARCOU Julie : 04.91.80.66.80 (de 08h à 18h)

- **La psychologue** : Mme Sandrine POZZO DI BORGO : 04.91.80.67.92 (de 08h30 à 17h30)

- **L'assistante sociale** : pour vous aider dans vos démarches administratives ou obtenir une aide à domicile par exemple : 04.91.80.82.44 (de 08h30 à 16h45)

- **La diététicienne** : Mme POLLION Chrystelle : 04.91.80.66.80
  Consultations les mercredis matin. (ATTENTION pas de remboursement par la sécurité sociale)
  Rez-de-chaussée du PPE, consultations pédiatriques

- **La Consultation de tabacologie** : Elle est réalisée par une sage-femme tabacologue. La consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie 04.91.80.70.93 (de 8h30 à 16h30)

A chaque rendez-vous, n'oubliez pas de présenter, **votre pièce d'identité**, votre carte vitale ainsi que votre carte de Mutuelle. Ces pièces sont obligatoires pour votre enregistrement.

POUR BIEN VOUS DIRIGER

➢ Mon inscription, mon suivi de grossesse, mon accouchement :

Tous les rendez-vous ont lieu au :

Pôle Parents Enfants
Maternité Saint-Joseph
Pôle Parents Enfants
47 traverse de l'Antignane
13008 Marseille
(Entrée côté Boulevard Rabatau)

Parking payant en sous-sol traverse de l'Antignane.
Parking payant Parc Chanot Rond-Point du Prado (200 mètres)
A pied : Accès par Métro ligne 2 Arrêt Rond-point du Prado

➢ Mon Entretien Prénatal Précoce (EPP) ainsi que mes Cours de Préparation à la Naissance et à la Parentalité :

L'entretien prénatal précoce, les cours de préparation, les ateliers de Sophrologie, de Yoga, de Santé environnementale, de « Nesting » ainsi que les consultations d'Hypnose, d'Ostéopathie, d'Acupuncture et de Sevrage Tabagique ont lieu :

Hôpital Saint-Joseph
Bâtiment Victoria Desjardins
Boulevard Latil
(Entrée piéton- Porte fuchsia)
13008 Marseille

Parkings : Identiques

Si en visioconférence : via l'application « Teams ».
Un lien est envoyé sur votre adresse mail environ 15 minutes avant le début de la réunion.

Pensez à vérifier si « Présentiel » ou « Visio » avant de vous déplacer !

➢ Les réunions « Informations Générales » et « Initiation à la Parentalité » :

Pôle Parents Enfants
Maternité Saint-Joseph
Auditorium Robert De Vernejoul
47 traverse de l'Antignane
13008 Marseille
(Entrée côté Boulevard Rabatau)

Parkings : Identiques

Si en visioconférence : via l'application « Teams ».
Un lien est envoyé sur votre adresse mail environ 15 minutes avant le début de la réunion.

Pensez à vérifier si « Présentiel » ou « Visio » avant de vous déplacer !

➢ Les URGENCES 24/24 et 7/7 :

Pôle Parents Enfants
Maternité Saint-Joseph
47 traverse de l'Antignane
13008 Marseille
(Entrée côté Boulevard Rabatau)

Parkings : Identiques

➢ Mise à jour de vos informations

Si, au cours de votre grossesse, la personne de confiance, la personne à prévenir ou vos directives anticipées évoluent, merci de bien vouloir le signaler rapidement :

- aux agents administratifs ou
- **à l'équipe soignante.**

Cela nous permet de garantir une prise en charge adaptée et conforme à vos souhaits.

I. LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT AU COURS DE LA GROSSESSE

Suivi médical obligatoire :

➢ Au cours de votre grossesse, vous devez respecter les étapes suivantes :

- Une consultation de suivi de grossesse au 1er trimestre
- Une consultation de suivi de grossesse **tous les mois** jusqu'au terme
- Trois échographies à 12 Semaine Aménorrhée (SA), 22 SA et 32 SA.

(D'autres consultations ou échographies peuvent se rajouter à ce suivi si nécessaire).

- Une consultation d'anesthésie entre la 32ème et la 36ème semaine :

Toute femme enceinte est une candidate potentielle à une anesthésie générale ou locorégionale. Une consultation avec un anesthésiste est donc obligatoire.

Pour préparer cette consultation, nous vous conseillons de lire attentivement le document d'information remis lors de votre inscription et de remplir correctement les parties vous concernant.

Une vidéo et un livret d'information sont également à votre disposition sur le site de l'Hôpital-Saint-Joseph : https://www.hopital-saint-joseph.fr

→ Vous êtes patients → Vous entrez à la maternité → Anesthésie et analgésie en obstétrique.

➢ Entretien prénatal précoce avec une sage-femme (EPP)

En début de grossesse, vous bénéficiez d'un entretien personnalisé avec une sage-femme de l'hôpital ou une sage-femme libérale. Cet entretien individuel dure 45 minutes et permet d'exprimer vos attentes, vos besoins, vos appréhensions.

Vous pourrez discuter de vos souhaits à propos de l'accouchement et de votre projet de naissance. La sage-femme pourra vous guider et vous expliquer les possibilités que nous pouvons vous offrir.

Si vous rencontrez des difficultés (médicales psychologiques ou sociales), n'hésitez pas à en parler.

Ce rendez-vous remboursé à 100% par l'Assurance Maladie vous sera proposé lors de votre rendez-vous d'inscription à la Maternité.

Vous pouvez aussi contactez le 04.91.80.70.93 (de 08h30 à16h30 sauf le mercredi après-midi)

Suivi médical fortement conseillé :

➢ Un bilan prénatal de prévention

Ce bilan est réalisé par une sage-femme libérale. Lors du premier contact, vous préparez le suivi médical après la sortie de la maternité. Ce contact facilite le retour à domicile : en la contactant le jour de votre accouchement, elle pourra venir faire une visite à domicile dans les 48 heures suivant votre sortie ou dans les 24 heures s'il s'agit d'une sortie précoce.
Il permet également de faire le point sur l'alimentation, les comportements à risque (alcool, tabac, autres addictions…), les vaccinations, informe sur le bilan bucco-dentaire gratuit du 4ème mois de grossesse.
Il peut être réalisé dès la déclaration de grossesse et si possible avant la 24e semaine d'aménorrhée. C'est à vous de prendre ce rendez-vous !
Vous trouverez la liste des sages-femmes libérales sur le site Ameli.fr

➢ Réunion d'information générale

Au 5ème mois de grossesse, nous vous invitons à assister à une réunion d'information générale, animée par une sage-femme, au cours de laquelle vous recevrez des renseignements indispensables : le fonctionnement de la maternité, les locaux, l'équipe, la préparation à la naissance, les activités pendant la grossesse, le projet de naissance, les motifs de consultation d'urgence, le suivi de fin de grossesse, le séjour à la maternité, la reconnaissance anticipée, les bienfaits de l'allaitement maternel, le suivi à domicile après la sortie…
Le RDV vous sera donné par l'agent administratif le jour de votre entretien de validation d'inscription.

La présence à cette réunion est fortement recommandée, indépendamment de votre choix de préparation à la naissance et à la parentalité (à l'Hôpital Saint Joseph ou à l'extérieur).

A l'issue de cette réunion, vous pourrez vous inscrire directement pour vos séances de préparation à la naissance et à la parentalité qui débuteront vers le 7ème mois de grossesse.

➢ Préparation à la naissance et à la parentalité

Notre équipe de sages-femmes vous propose un accompagnement personnalisé.
En plus des cours de préparation à la naissance classique (8 séances dont 1 post-natale), des séances de sophrologie, d'hypnose, d'acupuncture, de yoga, de shiatsu, de sevrage tabagique, de santé environnementale (Atelier Nesting) sont possibles, mais elles ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie.
Vous trouverez tous les détails ainsi que les tarifs de ces activités dans le mail qui vous sera adressé lors de votre inscription.

Pour prendre rendez-vous :
Par téléphone : 04 91 80 70 93 (de 08h30 à 16h30).
Par mail à l'adresse suivante : sf_prepanaissance@hopital-saint-joseph.fr

De nombreuses sages-femmes libérales organisent également des séances de préparation à la naissance et à la parentalité en cabinet privé en dehors du cadre de la Maternité.
A vous de choisir ce qui semble le plus approprié à votre sensibilité.

➢ Réunion d'Initiation à la parentalité

Elle est animée par un Pédiatre Néonatalogue.
La néonatalogie est la spécialité qui s'intéresse au fœtus et au nouveau-né, de la grossesse jusqu'aux premiers mois de la naissance.
Elle prend en charge la santé et le développement du fœtus, du nouveau-né et du nourrisson
Cette réunion est destinée à mieux connaître les besoins et le rythme des nouveau-nés.

Elle est animée par des Pédiatres du Pôle Parents Enfants **un Lundi par mois à 18h30** à l'auditorium « Robert de Vernejoul » de l'Hôpital Saint Joseph.
Une invitation par mail vous sera envoyée après votre inscription.
Nous vous recommandons vivement d'assister à cette rencontre, très appréciée des futurs parents.

➢ Les staffs Médicaux-psycho-sociaux

Dans votre maternité, des réunions de concertation pluridisciplinaire sont régulièrement organisées. Elles réunissent :
Sages-femmes, pédopsychiatres, psychologues, assistantes sociales, médecins, puéricultrices et des associations d'aide aux mères et aux familles à domicile, afin de proposer un accompagnement adapté à vos besoins et à l'arrivée de votre bébé.
➞ Votre situation personnelle pourra être évoquée lors de ces réunions uniquement avec votre accord, et toujours dans le respect du secret médical.
☞ Pour en savoir plus, n'hésitez pas à en parler à un professionnel de santé de la maternité.

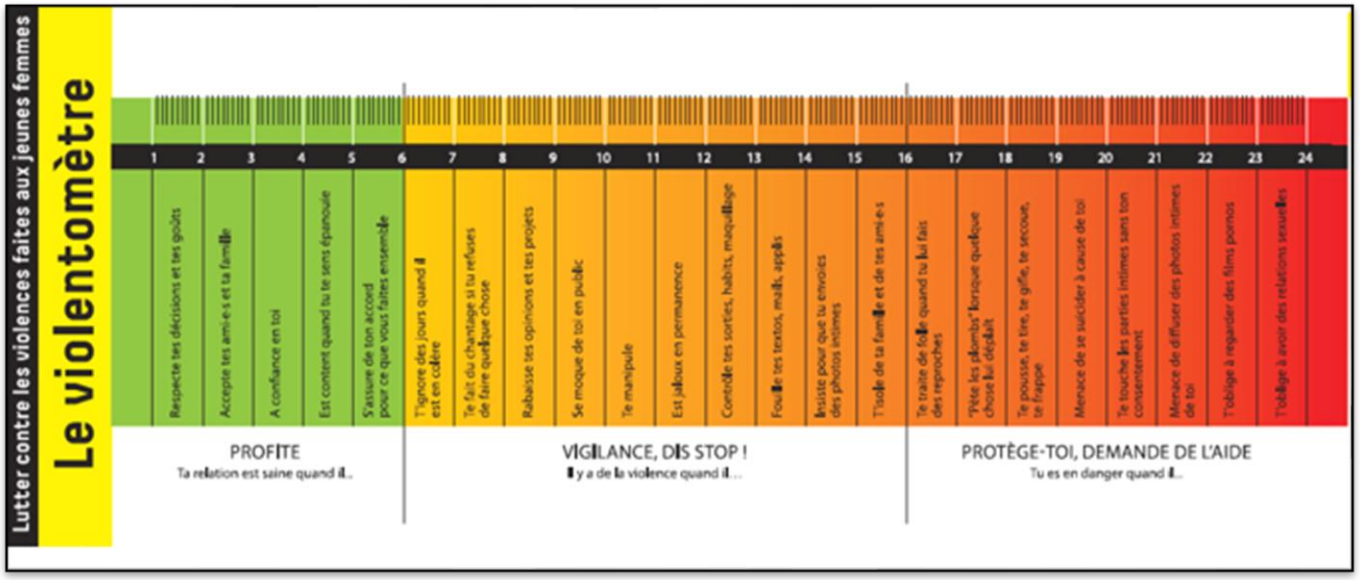

II. LA PRESENTATION DE LA MATERNITE

Notre maternité vous accompagne tout au long de votre parcours maternité avec des services adaptés à vos besoins :

➢ Consultations prénatales et suivi de grossesse

Un suivi personnalisé assuré par une équipe médicale et paramédicale, avec la présence d'anesthésistes dédiés pour préparer au mieux votre accouchement.

➢ Préparation à la naissance et à la parentalité

Des séances d'information et d'accompagnement pour vous aider à vivre au mieux votre grossesse, votre accouchement et votre nouveau rôle de parent.

➢ Service d'échographie

Réalisation d'examens échographiques pour le suivi de la grossesse et le diagnostic anténatal.

➢ Diagnostic anténatal

Dépistage et suivi spécialisé pour détecter et prendre en charge précocement certaines pathologies.

➢ Service de grossesses à risque

Un service d'hospitalisation dédié pour la surveillance et la prise en charge des grossesses présentant des complications ou des facteurs de risque.

➢ Secteur de naissance

Notre secteur de naissance dispose de salles adaptées pour l'accueil des accouchements simples, complexes, **ainsi que des interventions chirurgicales, notamment les césariennes**.
Une équipe médicale et paramédicale spécialisée est présente en permanence pour assurer la sécurité et le confort de la maman et du bébé.
La prise en charge de la douleur est une priorité, avec la présence d'anesthésistes qualifiés disponibles à tout moment.

➢ Service de suites de naissance (hospitalisation post-partum)

Hospitalisation pour l'accompagnement pluridisciplinaire durant les premiers jours avec votre bébé.

➢ Unité de néonatologie

Pour la prise en charge des nouveau-nés nécessitant une surveillance ou des soins spécifiques.

III. QUAND VENIR A LA MATERNITÉ

Vous devez absolument vous présenter à la maternité si vous rencontrez une des situations suivantes :

- Fièvre supérieure à 38°C
- Chute, choc, accident
- Contractions utérines douloureuses et fréquentes
- Perte de sang ou perte des eaux (même sans contractions)
- Diminution des mouvements du bébé

Mais également…

- Si vous arrivez au terme de votre grossesse (jour prévu de l'accouchement) :

Cela implique une surveillance plus rapprochée de votre santé et de celle de votre bébé.

Une **consultation** est nécessaire à la **date du terme prévu**. La consultation avec une sage-femme est réalisée sur rendez-vous du lundi au dimanche et jours fériés, uniquement le matin de 08h45 à 12h30.
La consultation sera précédée d'une « échographie de terme »

La prise de RDV ne peut s'effectuer que dans les 48h00 qui précèdent le jour du terme, directement sur le site de l'hôpital ou sur Doctolib** (Spécialité : Maternité - Catégorie : Grossesse - Motif de consultation : Consultation dépassement de terme)

** Vous avez accouchez, la consultation n'est plus nécessaire, pensez à l'annuler !

IV. COMMENT PRÉPARER SON SAC

➢ Pour l'accouchement

La liste suivante est nécessaire et suffisante pour votre entrée en Salle de Naissance. Préparez- les dans un sac à part ; le reste de vos affaires sera amené par votre entourage dans votre chambre après votre accouchement.

- **Pour vous-même :**

- Une chemise ample boutonnée s'ouvrant sur le devant, manche courte ou que l'on peut retrousser (exemple chemise pour homme)
- Une serviette de toilette
- Un brumisateur d'eau
- Une bouteille d'eau
- Une paire de pantoufles

- **Pour le bébé, quelle que soit la saison :**

- Une turbulette adaptée à votre enfant (0-3 mois)
- Une couverture adaptée
- Un « body » en coton manche longue
- Un pyjama en velours
- Une brassière en laine
- Une paire de chaussettes épaisses
- 2 bonnets
- 2 couches pour votre bébé (2-5 kg)

- **Pour le suivi médical :**

- Le compte rendu de la consultation d'anesthésie et le bilan sanguin de l'anesthésiste
- Les examens et échographies effectués pendant la grossesse
- La fiche de liaison remise par votre obstétricien.

- **Pour les formalités administratives :**

- La carte d'identité, la carte vitale et la carte de la mutuelle
- Le livret de famille
- Si elle existe, la reconnaissance anticipée.

➢ Pour votre séjour en Maternité

Pour votre séjour en chambre. (Ne pas les amener en salle de naissance)

- **Pour vous-même :**

- Chemises de nuit ou équivalent
- Vêtements d'intérieur pour la journée
- Affaires de toilette, avec votre savon habituel
- Serviettes de toilette
- Culottes à jeter en filet et un paquet de protections hygiéniques adaptées.

Si votre choix est celui d'un allaitement maternel :

- Soutien-gorge (de préférence sans baleine) et coussinets d'allaitement
- Des vêtements facilitant la mise au sein.

- **Pour bébé :**

- Thermomètre digital, pas tympanique
- 6 bodies en coton adaptés à la saison (dont 2 à manches longues)
- 2 vestes ou brassières en laine
- 3 paires de chaussettes
- 2 bonnets
- 3 bavoirs
- 5 pyjamas en éponge adapté à la saison (dont 2 chauds)
- 2 capes de bain ou grandes serviettes de toilette
- 1 paquet de couches (poids 2 à 5 kg)
- 1 peigne et 1 brosse à cheveux (facultatif)
- 1 thermomètre de bain
- 1 paquet de carrés de coton
- 1 savon de toilette spécial bébé (sans savon, sans parabène, sans allergène, type Syndet ou huile lavante)
- 1 turbulette adaptée à votre enfant (0-3 mois) et adaptée à la saison.

Nous vous recommandons de laver préalablement tous les vêtements qui seront en contact direct avec la peau de votre bébé.

Pour la sortie, prévoyez des vêtements appropriés à la saison et un siège auto adapté pour un retour en toute sécurité.

- Pour votre accompagnant(e)

- 1 oreiller
- 1 duvet
- 1 tenue de nuit (correcte)
- Le nécessaire de toilette
- 1 stylo.

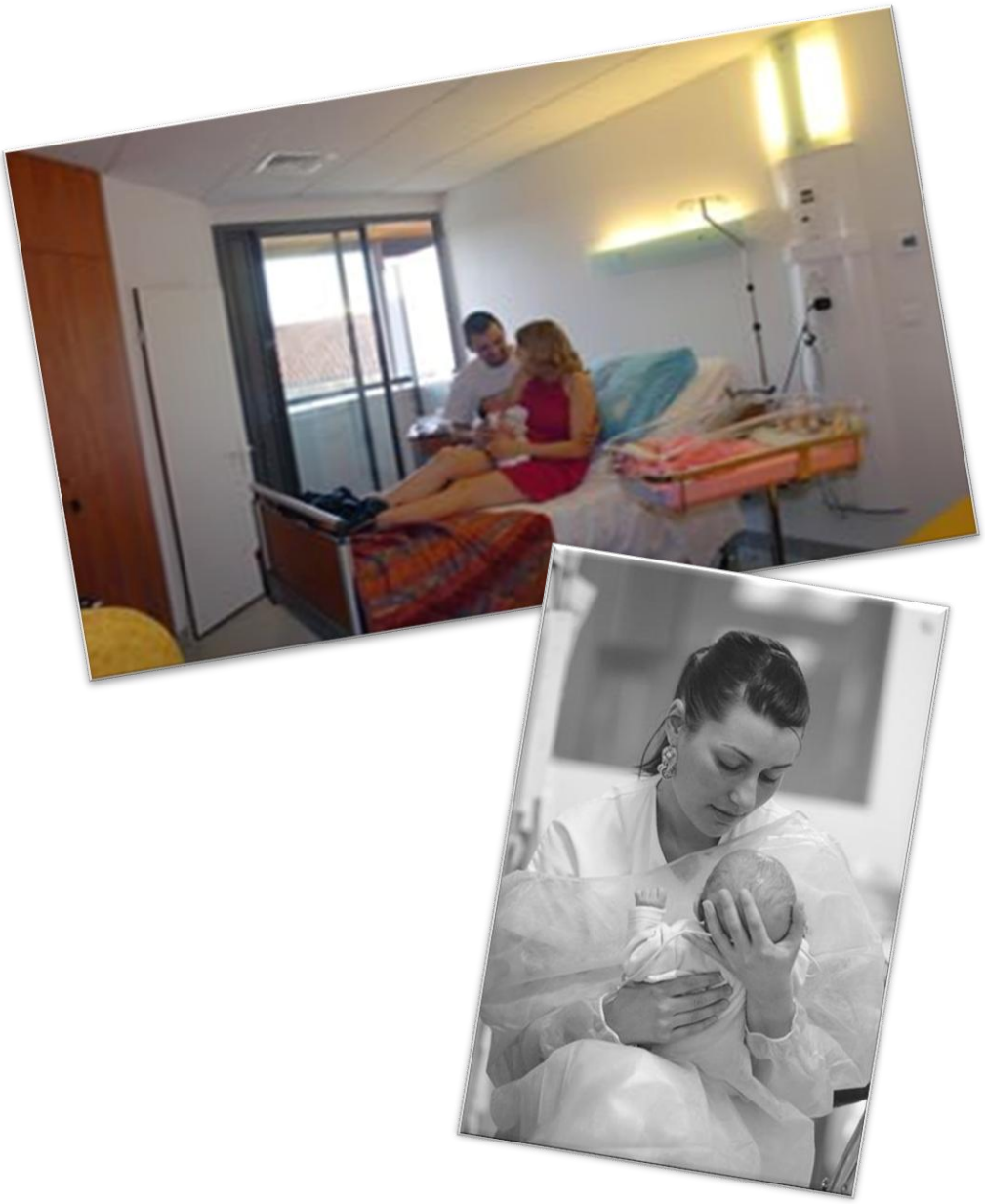

V. VOTRE SEJOUR À LA MATERNITE

Après l'accouchement, vous et votre bébé restez en surveillance en salle de naissance au moins 2 heures.
Ensuite, vous serez conduits dans le service maternité en chambre double ou individuelle selon votre demande et les disponibilités du service.
L'accompagnant peut dormir sur place si vous être en chambre particulière.

Pensez à prévenir votre sage-femme libérale, rencontrée lors du bilan prénatal de prévention, afin qu'elle puisse assurer le suivi à domicile.

La chambre particulière

Pour toute demande de chambre particulière (sous réserve de disponibilité), une demande de prise en charge sera effectuée auprès de votre mutuelle dès le 1er jour d'hospitalisation.
Si cette prise en charge ne nous parvient pas, **vous devrez avancer les frais**, puis effectuer vous-même la demande de remboursement auprès de votre mutuelle.
Pour l'accompagnant présent à vos côtés la nuit, une tenue correcte et propre est exigée par respect du personnel soignant. Le petit-déjeuner lui sera offert.

Les visites

Elles sont autorisées de **12h à 20h**. Nous vous recommandons de limiter la durée et leur nombre, à l'exception de l'accompagnant bien sûr.

Visites possibles pour la fratrie avec les précautions d'usage en termes d'hygiène. Demander aux personnes contagieuses de ne pas vous rendre visite.

Note : Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, votre présence dans l'établissement ainsi que le numéro de votre chambre ne sont pas communiqués. Il vous revient de transmettre vous-même ces informations aux personnes autorisées à venir vous rendre visite.

Les repas sont servis à 13h et à 19h

Par mesure d'hygiène alimentaire, respecter les horaires des repas. Les plats ne pourront pas être réchauffés.
Pour les mêmes raisons, les plateaux sont débarrassés 30 minutes après le service.

Repas accompagnant : acheter les tickets repas auprès de la caisse centrale ; le remettre avant 10h pour le repas du midi ou 16 h pour le repas du soir au personnel du service.

La télévision peut être activée de 08h30 à 17h30.

Tarif : 7 € par jour, à régler à l'avance si vous souhaitez en bénéficier.

Le WIFI est gratuit

Le personnel de l'accueil de la maternité vous remettra votre code personnel sur demande.

VI. L'INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS (IHAB)

L'Hôpital Saint Joseph s'engage vers l'IHAB !

➢ Pratiquer des soins centrés sur la famille

L'Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB) est une démarche de qualité des soins validée scientifiquement et reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le fond des Nations Unies pour les enfants (UNICEF) et les sociétés savantes de médecine.

Dans la démarche IHAB, l'alimentation et les soins apportés à votre bébé (change, bain, tests de dépistage…) sont faits en fonction de son rythme, de ses besoins et de ceux de sa famille.

Pour répondre au mieux aux besoins de votre nouveau-né, il est recommandé aux parents de rester 24h/24 avec leur enfant, la présence d'un lit accompagnant dans chaque chambre particulière permet à votre conjoint de rester avec vous.

Le personnel soignant vous accompagnera pour observer les comportements et les différents stades d'éveil de votre bébé et vous apportera le soutien pour le nourrir et effectuer ses soins.

Dès votre sortie, vous serez alors complètement autonome pour répondre à ses besoins.

Ce label est un engagement des professionnels de notre établissement auprès des parents pour un partenariat réussi, alliant qualité et sécurité des soins, dans un climat d'écoute et de confiance.

Découvrez la Charte IHAB du Pôle Parents-Enfants de l'Hôpital Saint Joseph, en pages 25

➢ L'accueil de votre bébé en douceur

Nous vous proposerons de le mettre en peau à peau dès la naissance, si les conditions de sécurité médicale pour la maman et pour le bébé le permettent.
Le bébé sera installé directement sur vous, poitrine contre poitrine. Il ressent ainsi votre chaleur votre odeur et perçoit la douceur de votre peau.
Ces conditions permettent une meilleure adaptation du bébé à la vie extra-utérine.

En peau à peau, votre bébé exprime mieux ses comportements d'attachement (échange de regard par exemple), il pleure moins et a plus de moments d'éveil calme.

Pour vous, ces sensations déclenchent une diminution du stress maternel, une meilleure réponse aux comportements de votre bébé et un renforcement du lien parent-enfant.
Le peau à peau précoce facilite le démarrage de l'allaitement maternel.

Si des soins sont nécessaires pour votre bébé, ils seront effectués dans la salle de naissance.
Votre bébé sera examiné par la sage-femme ou le pédiatre à ses deux heures de vie.
Si les conditions de sécurité sont réunies, nous vous proposerons un accompagnement en chambre avec votre bébé en peau à peau.

➢ A propos de l'alimentation pour votre bébé…

Au cours de la grossesse, nous vous informerons sur les bénéfices de l'allaitement maternel pour votre santé et celle de votre enfant.
Vous choisirez, avec votre conjoint le mode d'alimentation de votre enfant.
A la maternité, nous serons présents pour vous accompagner et vous soutenir, quel que soit votre choix afin que l'alimentation de votre bébé soit adaptée à ses besoins et conduite en fonction de ses rythmes d'éveil.

Pour les mamans qui font le choix de l'allaitement maternel, vous pourrez trouver des informations intéressantes dans le **Guide de l'allaitement maternel** édité par l'INPES.
N'hésitez pas à en discuter avec les professionnels qui suivent votre grossesse ou à participer à des réunions d'informations sur l'allaitement.

VII. LA DÉCLARATION DE VOTRE BÉBÉ À LA MAIRIE

Vous disposez de 5 jours pour déclarer votre enfant à la mairie.
La déclaration peut être faite par le co-parent ou tout membre de la famille ou proche avec l'accord de la mère.
L'hôpital ne prend pas en charge cette formalité.

A la Mairie de Bagatelle, entrée du Service Etat Civil, place Théo Lombard, 13008 MARSEILLE. (face au square Monticelli),
Tel : 04.91.55.28.38

À compter du 25 juin 2025, les déclarations de naissance se feront **uniquement** à la Maternité Saint- Joseph.
Le bureau de l'état civil sera désormais situé au rez-de-chaussée du Pole Parents Enfants.
Cette disposition a pour objectif de faciliter vos démarches.

Documents à fournir :

- Le certificat de naissance remis par la maternité
  (écrire vous-même au dos du document, le ou les prénoms de l'enfant)
- L'acte de reconnaissance anticipée si celui-ci a été fait avant la naissance
- Une pièce d'identité de la maman + photocopie
- Une pièce d'identité du Co-parent + photocopie
- Une pièce d'identité de la personne qui déclare + photocopie
- Le livret de famille (si vous en possédez un)
- Justificatif de domicile en format papier de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone…) du Co-parent et de la mère.

En l'absence de déclaration à la mairie les droits à la CAF et à la sécurité sociale de votre enfant ne seront pas ouverts.

VIII. INFORMATIONS SUR VOTRE SORTIE

Nous adaptons la durée de votre séjour à vos besoins, à votre état de santé et à celui de votre bébé.

➢ Retrouvez votre cocon familial plus rapidement en toute sérénité

Le saviez-vous ?

Pour retrouver un environnement plus confortable et familier, dans un cadre sécurisé tout en bénéficiant d'un suivi médical adapté, nous pourrons vous proposer après votre accouchement un retour anticipé à domicile (Sortie précoce).
Cela vous permettra de vous adapter à votre nouveau rythme tout en étant entourée de vos proches.

En quoi cela consiste ?

Un retour à domicile avant les 72 heures suivant la naissance pour un accouchement par voies basses et avant les 96 heures pour un accouchement par césarienne.
Ce retour anticipé à votre domicile implique un accompagnement par une sage-femme libérale dès le lendemain de la sortie.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les mères et les nouveau-nés dont l'état de santé le permet, sous réserve de critères d'éligibilité et d'accord préalable par l'équipe médicale.

Comment se déroule le retour à domicile ?

Pour vous accompagner en toute sérénité, un suivi personnalisé sera assuré à domicile par une sage-femme libérale agréée par la CPAM. « Une première visite » sera organisée dans les 24 heures suivant votre sortie. « Une deuxième visite systématique » puis « une troisième » seront planifiées selon l'appréciation du professionnel référent en charge du suivi de la mère et de l'enfant. Des visites supplémentaires peuvent être réalisées, en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou des besoins ressentis par la mère ou le couple.

Il est préférable d'anticiper cette organisation avec une sage-femme libérale durant la grossesse, par exemple, à l'occasion du « bilan de prévention » (bilan prénatal)

N'hésitez pas à échanger avec l'équipe médicale pour en savoir davantage !

➢ Si vous ne rentrez pas dans le cadre d'une sortie précoce

La sortie aura lieu **à 72 heures** pour un accouchement voie basse et **à 96 heures** pour une césarienne.

Dans le cas où la sortie précoce n'est pas possible, un suivi à domicile est toujours recommandé. Si vous avez rencontré une sage-femme lors de votre bilan prénatal de prévention, nous vous encourageons à la contacter dès votre arrivée à la maternité afin de convenir d'une 1ère visite à domicile.

Si vous n'avait pas rencontrée de sage-femme durant votre grossesse, vous pouvez-vous trouver les coordonnées de la sage-femme la plus proche de chez vous sur www.ameli.fr. ou www.doctolib.fr/

La première visite doit systématiquement être réalisée dans les 7 jours suivant votre accouchement, si possible dans les 48 heures. Une 2ème visite est recommandée et sera planifiée selon l'appréciation du professionnel référent en charge du suivi de la mère et de l'enfant. Des visites supplémentaires peuvent être réalisées, en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou des besoins de la mère ou du couple.

Avant votre sortie, lors d'un entretien avec la sage-femme du service, il vous sera remis divers documents : ordonnances, conseils de sortie. L'équipe reste disponible jusqu'au jour de votre départ pour répondre aux questions suscitées par ces documents.

Pensez à prendre rendez-vous avec votre gynécologue ou votre sage-femme 6 à 8 semaines après l'accouchement et avec le pédiatre 10 jours après la naissance.

Autres relais médicaux après la sortie, n'hésitez pas à les contacter si besoin :

- La PMI de votre secteur
- Le médecin traitant
- Les urgences gynécologiques
- Les urgences pédiatriques

IX. LE JOUR DE VOTRE SORTIE

Avec le **bon de sortie** remis par la sage-femme et une copie de l'acte de naissance, se présenter au bureau des entrées afin de régler la facture de votre séjour (téléphone, télévision, chambre particulière).

Pensez à remplir le questionnaire de sortie et à le déposer dans la boite aux lettres à l'entrée du service.
Le carnet de santé de votre enfant vous est remis avant votre départ par les soignants de votre service au vu du bon de sortie visé par le personnel administratif.

X. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

➢ Affiliation de l'enfant à la Sécurité Sociale :

Pensez à remplir le formulaire de demande de rattachement de l'enfant, d'y joindre un extrait d'acte de naissance (original) et la photocopie de l'attestation du parent sous qui l'enfant sera affilié.
Possibilité de passer par le site internet : www.ameli.fr.

➢ Envoi d'un extrait d'acte de naissance à :

- Votre mutuelle
- Votre caisse d'allocations familiales,
- Vos employeurs.

XI. RESSOURCES ET LIENS UTILES

Prendre soin de votre bébé la nuit : un guide pour les parents de l'UNICEF est téléchargeable sur internet.

Le Lactarium pour effectuer des dons de lait maternel : Si vous désirez donner votre lait appelez le lactarium de Montpellier au 04.67.33.66.99. (Ouvert de 9h à 16h du lundi au vendredi).

Les associations de soutien à l'allaitement et à la parentalité :
Il existe des associations de soutien entre mères (allaitement, parentalité). N'hésitez pas à les contacter pendant votre grossesse mais également à votre sortie de la maternité.

- ✓ www.allaiteramarseille.fr et @allaiter à Marseille www.info.allaitement.org
- ✓ www.consultants-lactation.org
- ✓ La leche league : www.lllfrance.org
- ✓ Solidarilait : www.solidarilait.org - www.perinat-france.org
- ✓ Association jumeaux : www.allaitement-jumeaux.com

PMI et lieux d'accueil parents-enfants : Maisons Départementales de la Solidarité

Informations pour le portage du bébé : Association Française de Portage Bébé (afpb): www.afpb.fr

Se renseigner sur la santé environnementale : www.projetnesting.fr ; www.projetfees.fr www.asef-asso.fr

Se renseigner à propos des vaccins : INPES vaccination, www.mpedia.fr

Association de soutien psychologique : www.maman-blues.fr

Association de soutien pour les femmes victimes de violence : http://www.sosfemmes.org/

Sages-femmes, Pédiatres libéraux et Médecins généraliste : liste sur www.ameli.fr

Livres pour en savoir plus :

- ✓ Jean-Jouveau D. « **L'allaitement maternel : la voie lactée** » ; paris : Ed. Jouvence, 2003
- ✓ Roques N. : « **Allaitement maternel et proximité mère-bébé** » ; Paris : Editions Eres
- ✓ Bril B. : « **Materner du premier cri aux premiers pas** » ; Paris, 2008
- ✓ Gueguen C. : « **Pour une enfance heureuse** » ; Paris : Editions Laffont, 2014.

LA MATERNITÉ DE L'HÔPITAL SAINT JOSEPH PERFECTIONNE LA QUALITÉ DES SOINS, CENTRÉS SUR LE NOUVEAU-NÉ ET SA FAMILLE, PAR LE LABEL INTERNATIONAL INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS.

SE FORMER : Le personnel reçoit une formation pour vous certifier des soins personnalisés et en sécurité.

INFORMER : Les femmes enceintes reçoivent des informations sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement maternel, le peau à peau par l'ensemble des membres du personnel et peuvent réaliser une préparation à la naissance avec une sage-femme de l'hôpital. Les professionnels de santé vous guident pour élaborer votre projet de naissance et de parentalité.

ACCOMPAGNER LE TRAVAIL ET L'ACCOUCHEMENT : Des méthodes non médicamenteuses pour soulager vos douleurs sont proposées à l'Hôpital Saint Joseph. Se mobiliser, boire, manger léger, écouter de la musique est possible en salle de naissance.

ENCOURAGER LA PROXIMITÉ : le peau à peau est proposé dès la naissance, quel que soit le mode d'accouchement, en sécurité. La proximité jour et nuit est encouragée pour repérer les rythmes de votre bébé et savoir l'apaiser.

SOUTENIR LES PARENTS POUR NOURRIR LEUR BÉBÉ : L'allaitement maternel est recommandé jusqu'au 6 mois de l'enfant et correspond à l'aliment le plus approprié. Quel que soit votre choix, les équipes vous accompagnent et respectent votre décision. En cas d'allaitement maternel, seul du lait maternel sera donné à votre bébé sauf indication médicale, et l'utilisation de biberons et tétines sera évitée.

ADAPTER LES SOINS AU RYTHME DU BÉBÉ : L'alimentation du nouveau-né **à l'éveil** est encouragée. Les équipes vous accompagnent pour repérer les rythmes d'éveil et de sommeil et s'engagent à respecter votre repos et votre tranquillité.

ANTICIPER LE RETOUR À LA MAISON : L'Hôpital Saint Joseph est en lien avec les professionnels de ville (sage-femmes, gynécologues, pédiatres, PMI, consultation de lactation…) et vous guide vers les associations d'aide à l'allaitement maternel et à la parentalité. L'hôpital ne diffuse pas de publicité pour les préparations pour nourrisson pour vous protéger des pressions commerciales et respecter le Code OMS.

Votre avis nous intéresse

Le questionnaire de sortie

L'Etablissement met à votre disposition un questionnaire de sortie à remplir pour nous faire part de vos remarques concernant votre hospitalisation, ou celle de votre enfant.

L'agent d'accueil et de communication vous le remettra lors de votre hospitalisation.

Remplissez-le et remettez-le à un membre de l'équipe du service ou dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet dans chaque service.

C'est en remplissant ce questionnaire que vous nous permettez d'améliorer la qualité et la sécurité de notre Etablissement.

L'enquête nationale E-Satis

E-Satis est une démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés.

Dans le cadre de cette enquête, vous serez invité(e) par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme.

La Commission des Usagers

Une Commission des Usagers se réunit régulièrement pour veiller au respect des droits des usagers et pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.
Elle est consultée sur la politique menée dans l'Etablissement en ce qui concerne l'accueil et la prise en charge des patients, elle fait des propositions en ce domaine et elle est informée de l'ensemble des plaintes ou réclamations formulées par les usagers de l'Etablissement ainsi que des suites qui leur sont données (composition de la Commission des Usagers en annexe).

L'implication active d'associations d'usagers (Ligue contre le cancer, SOS Hépatites, Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde et la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux) au sein de la CRUQPC est essentielle à la dynamique de notre Etablissement.

La Maison des Usagers

La Maison des Usagers est un espace dédié à l'écoute, à l'information et à l'accompagnement. Elle se situe au rez-de-chaussée du bâtiment administratif.

Les usagers peuvent prendre contact avec la personne chargée des Relations Usagers (au 04 91 80 67 06), qui se mettra à leur disposition pour les recevoir au sein de la Maison des Usagers afin :

- de les écouter s'ils souhaitent exprimer une insatisfaction, une crainte, une incompréhension, ou même une suggestion par rapport à leur prise en charge ou à celle d'un de leurs proches,
- de leur expliquer la démarche de traitement des réclamations,
- de recueillir l'objet de leur demande afin de répondre au mieux à leurs besoins,
- de les conseiller sur les voies de recours s'offrant à eux,
- de les accompagner tout au long du suivi de leur dossier.

La personne chargée des Relations Usagers pourra également, selon les cas, proposer aux usagers un rendez-vous avec l'un des Représentants Usagers, un Médiateur Paramédical ou Médical.

HOPITAL SAINT JOSEPH
MARSEILLE

VOTRE IDENTITÉ C'EST VOTRE SÉCURITÉ

Tout au long de mon séjour :

- Je donne mon :
  - Nom de naissance,
  - Nom d'usage / nom marital,
  - Prénom
  - Date de naissance,
- Je garde mon bracelet d'identification.

Cette identité doit correspondre à celle présente sur ma pièce d'identité

« Je suis bien identifié
Je suis bien soigné »

AIDEZ-NOUS À PRENDRE SOIN DE VOUS

Hôpital Saint Joseph Marseille - 26 bd de Louvain - 13285 Marseille Cedex 08
www.hopital-saint-joseph.fr

Code : 5IDENTITO002 Version : 03
Date de diffusion GEDOC : Mai 2022
Validation service qualité
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
Hôpital Saint Joseph Officiel

Localisation des Services

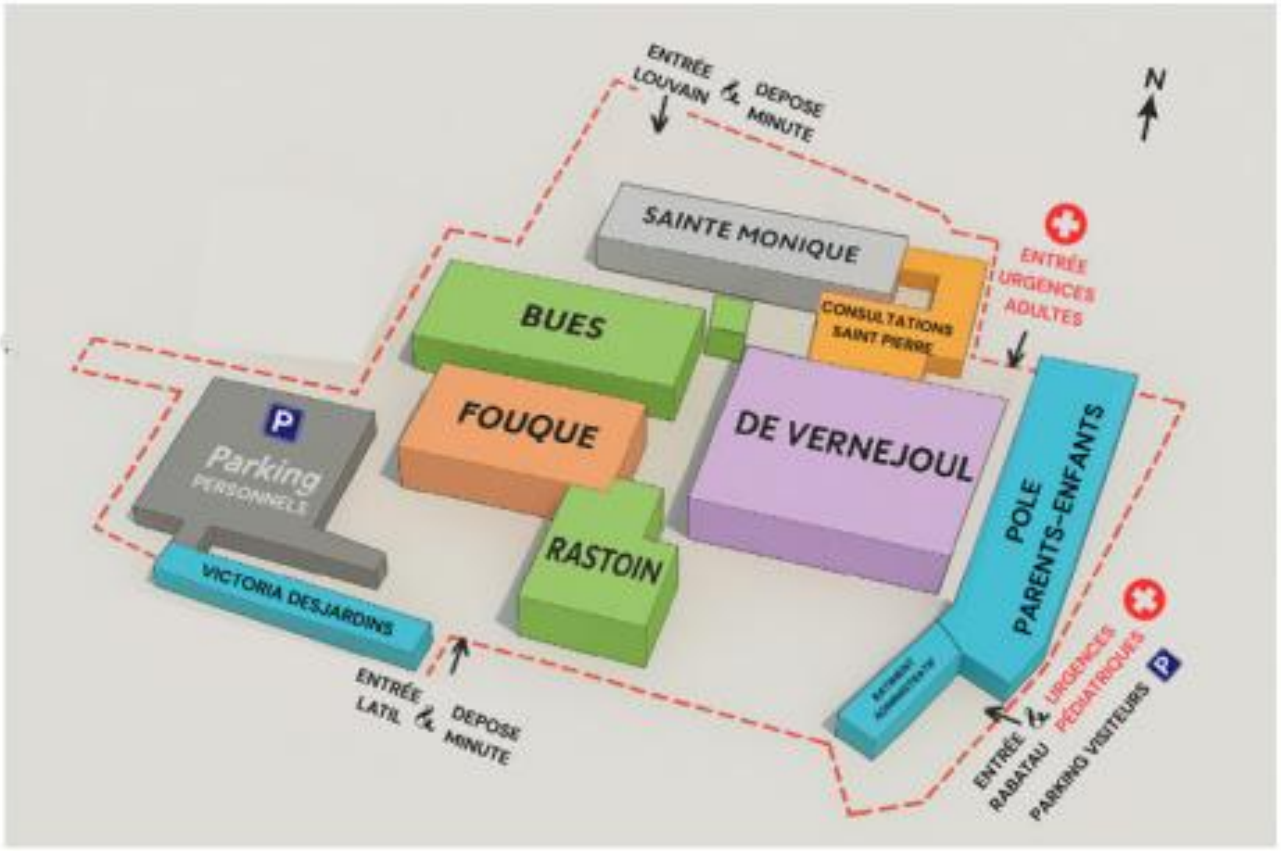

Pour retrouver le détail des accès aux différents services de l'Hôpital Saint Joseph, rendez-vous sur notre site internet ou scannez ce QRcode :

HÔPITAL SAINT JOSEPH Marseille
26 boulevard de Louvain
13285 Marseille cedex 08

PÔLE PARENTS ENFANTS
MATERNITÉ SAINT-JOSEPH
47 Traverse de L'Antignane
13008 Marseille

Accueil Pôle Parents Enfants
04.91.80.66.40

Standard Hôpital
04.91.80.65.00

Toutes les informations sur l'établissement, ses services et ses médecins :

www.hopital-saint-joseph.fr